

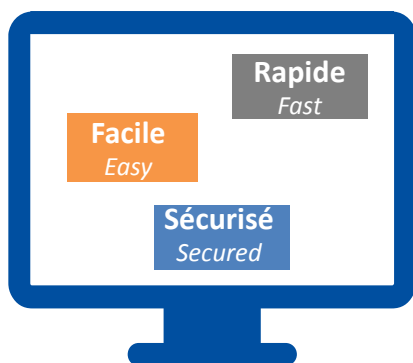
# ÉTUDIANT.E.S ÉTRANGER.E.S DANS LE LOIRET DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE DE TRAVAIL

**Vous êtes étudiant étranger résidant dans le Loiret?**

*Foreign student living in Loiret?*

**Faites votre demande  
d'autorisation de travail  
directement sur internet**

*Request for your work permit online*



**Rendez-vous sur**  
**[workinfrance.beta.gouv.fr](https://workinfrance.beta.gouv.fr)**



**beta.gouv.fr**

# Vous êtes étudiant, titulaire d'un titre de séjour délivré par la préfecture du Loiret?

Faites votre demande  
d'autorisation provisoire de travail  
directement sur :

[workinfrance.beta.gouv.fr](https://workinfrance.beta.gouv.fr)

## UN TÉLÉSERVICE RAPIDE ET PRATIQUE

- > **Finis les déplacements**, l'attente au guichet et les échanges de courriers, ce téléservice permet d'effectuer ses démarches à distance et de suivre, en temps réel, l'instruction de son dossier ;
- > **Les personnes concernées sont averties par courriel** d'une éventuelle difficulté et de la délivrance de l'autorisation.

**Work in France permet aussi le traitement dématérialisé des demandes d'autorisations provisoires de travail (APT) :**

- des étudiants concluant des contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation),
- des étudiants algériens souhaitant exercer, à titre accessoire, une activité salariée.

### ***A savoir:***

Work in France, est en version bêta : ce nouveau service reste **expérimental** et n'est pour l'instant disponible que pour les étudiants résidant à **Paris**, ainsi que dans les **départements du Rhône et du Loiret**, mais devrait s'ouvrir prochainement à d'autres départements.